

Dépôt Pétrolier Bertrange - Informations à communiquer au public

(art. 22 Loi Seveso 2017 – Annex V, 2012/18/EU Seveso Directive)

1. Nom de l'exploitant et l'adresse complète de l'établissement concerné :
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.
12, Rue de L'industrie
L-8069 Bertrange
Luxembourg
2. Confirmation de l'application de la directive :
L'établissement à Bertrange, un site Seveso seuil haut, est soumis aux dispositions réglementaires et/ou administratives d'application de la directive 2012/18/EU. La notification et le rapport de sécurité ont été transmis à l'autorité compétente.
3. Activités de l'établissement :
 - Stockage de produits pétroliers
 - Déchargement de wagons citernes
 - Chargement de camions citernes
4. Les substances dangereuses:
 - 4.1. Les substances dangereuses qui pourraient donner lieu à un accident majeur:
 - Essence
 - Kérosène (pétrole lampant)
 - Gazole (diesel et mazout)
 - 4.2. Principales caractéristiques dangereuses :
 - Les trois carburants sont des liquides inflammables. L'essence et surtout ses vapeurs sont extrêmement inflammables.
 - Par contact accidentel avec la peau, les trois liquides provoquent une irritation cutanée.
 - L'inhalation accidentelle des vapeurs de ces trois produits est nocive. Elle peut provoquer des somnolences ou vertiges peut induire des anomalies génétiques et, est susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus.
 - L'ingestion et la pénétration d'un de ces liquides dans les voies respiratoires – même accidentelles, peuvent être mortelles.
 - En cas de déversement, les trois produits sont toxiques pour l'environnement.
 - 4.3. Résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et les mesures de maîtrise :
 - Il y a trois types d'émission de produits qui peuvent aboutir à un accident majeur.
 - ✓ Les *fuites de carburants* dans le dépôt, qui peuvent apparaître pendant le transvasement des produits ou au niveau du stockage.
 - ✓ Un *dégagement de vapeur d'essence* en grande quantité, par exemple lors d'une grosse fuite, présente un risque additionnel. Les vapeurs d'essence sont plus lourdes que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés et voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

- ✓ Les *incendies/explosions* de carburants dans un des réservoirs, ou dans l'encuvement d'un réservoir, ou dans l'ensemble de l'encuvement ou encore un feu sur ou à proximité d'un wagon-citerne ou sur un camion-citerne.
 - Le dépôt dispose des mesures de maîtrise des dangers permettant de faire face aux accidents majeurs :
 - ✓ Alarmes techniques
 - ✓ Système de détection de gaz
 - ✓ Arrêts d'urgence
 - ✓ Moyens fixes et mobiles de lutte contre l'incendie
 - ✓ Moyens contre la pollution
 - ✓ Moyens de communication
 - ✓ Moyens de protection du personnel
5. Des informations générales sur la façon dont le public concerné sera averti et sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur
- Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., exploitant du dépôt pétrolier à Bertrange, confirme son obligation de prendre des mesures adéquates sur le site et notamment de prendre contact avec les services d'urgence pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets.
 - En cas d'accident majeur, la sirène du dépôt retentit et le Plan d'Urgence Interne (PUI) du dépôt est activé. Ce plan vise entre autre que les services de secours soient avertis.
 - Les services d'urgences et les autorités appliqueront les dispositions du Plan d'Urgence Externe (PUE), y compris l'avertissement du public (potentiellement affecté par l'accident).
 - Pour le public se trouvant dans la zone d'effets, une évacuation sous la supervision des services de secours peut être envisagée.
 - Pour le public en dehors de la zone d'effet, une mise à l'abris dans les habitations en y calfeutrant les ouvertures et en se maintenant au courant via les médias est conseillée.
 - Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. conseille au public de toujours suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence en cas d'accident.
6. La date et le rapport de la dernière visite sur le site des autorités compétentes :
- 08/11/2018
- Le rapport est disponible sur le site web www.seveso.lu (ITM)
7. Pour obtenir toute autre information pertinente, consulter le site web www.seveso.lu et/ou contacter l'Inspection du travail et des mines (ITM).